

l'APPEERL organise son 6ème

run and bike®

Dimanche **23 Mars**
à Vernou-sur-Brenne



course de 4, 8 ou 16 km
course parent-enfant 1 km gratuite

inscriptions sur : www.la-perle.over-blog.fr
ou au 06 01 12 85 82



Le 6^{ème} Run & Bike de L'association APEERL de Vernou sur Brenne

Pour le 4km (1/2 tour)

Classement femme, homme et mixte.

Pour le 8km (1 tour) et le 16 km (2 tours) :

Classement femme, homme et mixte.

Pour la course Enfant-parent

Sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur.

Montant des Inscriptions :

Le montant des inscriptions est de 5 ou 13€ par équipe jusqu'au 20 mars 2014 et de 7 ou 17€ par équipe sur place.

La course enfant-parent est gratuite.

Dimanche 23 mars 2014

- **A partir de 08H30** : retrait des dossards et inscriptions

09H30 : **départ de la course Run & Bike 8 et 16 km**

11H15 : Résultats et récompenses.

11H30 : départ course 4 km

12H15 : départ de la course Parent - Enfant

12H30 : Résultats, récompenses et verre de l'amitié.

Briefing 10 mn avant départ de chaque course

Pièces à joindre :

- Chèque à l'ordre de : L'APEERL à retourner à :

Xavier Robin 4, rue François Houdan des Landes - 37210 Vernou sur Brenne

- Photocopie licence FFTRI, FFC ou FFA

- Autorisation parentale pour les mineurs plus signature obligatoire d'une décharge parentale (sur place ou via notre blog) pour les enfants sur la course des 8 km

- Pour les non licenciés, un certificat médical de moins de 1 an portant la mention « pas de contre indication à la pratique du Run & Bike en compétition ».

**Lots et récompenses pour tous les participants
et participantes au **Run & Bike** .**

Restauration et buvette sur place

BULLETIN D'INSCRIPTION

Run & Bike : 23 mars 2014

4 km : 5 € par équipe (7€ sur place)

8 km : 13€ par équipe (17€ sur place)

16 km : 13€ par équipe (17€ sur place)

Course enfant-parent : 23 mars 2014

Parent-enfant : Gratuite.

Inscription de la 1ère personne de l'équipe : 4km 8km 16km

Nom : Prénom :

Sexe : Né(e) le :

Adresse :

Ville :

adresse email :

Je, soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance du règlement du 6ème Run & Bike de Vernou/Brenne, m'y soumettre et disputer l'épreuve dans le meilleur esprit sportif.

A..... Le..... Signature :

M. M^{mé}..... autorise l'enfant à participer à l'épreuve de Run and Bike course des 8 km ouverte aux enfants à partir de 14 ans avec signature obligatoire d'une décharge parentale (sur place ou via notre blog)

Inscription de la 2ème personne de l'équipe : 4km 8km 16km

Nom : Prénom :

Sexe : Né(e) le :

Adresse :

Ville :

adresse email :

Je, soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance du règlement du 6ème Run & Bike de Vernou/Brenne, m'y soumettre et disputer l'épreuve dans le meilleur esprit sportif.

A..... Le..... Signature :

M. M^{mé}..... autorise l'enfant à participer à l'épreuve de Run and Bike course des 8 km ouverte aux enfants à partir de 14 ans avec signature obligatoire d'une décharge parentale (sur place ou via notre blog)

Inscription à la course enfant :

Nom : Prénom : Né(e) le :

Nom : Prénom : Né(e) le :

run and bike

règlement

Art.1 : Cette épreuve est ouverte à toutes personnes âgées de plus de 18 ans licenciées ou non. A titre exceptionnel, la participation de mineurs de plus de 16 ans pourra être acceptée sur présentation d'une autorisation parentale.

Art.2 : Relais, dossard et Arrivée : Le Run and Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un coureur en VTT (le Biker). L'alternance, non obligatoire, sera possible dès que le Biker aura rattrapé son Runner : les concurrents devront se transmettre le VTT par la selle. Il est interdit de monter à deux sur le VTT.

Le non respect des règles précédemment citées entraîne la disqualification.

En cas de bouchons dans les secteurs techniques, la priorité est aux coureurs à pied (ne vous battez pas, on est là pour rigoler).

Obligation pour le Biker et le Runner de franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Le dossard doit être apparent sur la poitrine des concurrents, fourni par les organisateurs.

Art. 3 : Sécurité : Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire pour les 2 participants tout au long de l'épreuve sous peine d'élimination directe. élimination de l'équipe en cause, toute irrégularité et manquement au règlement.

Art. 4 : Responsabilités : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou perte d'objets, d'accidents provoqués par le non respect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier le parcours en cas de force majeure.

Santé : Les concurrents attestent de par leur engagement de leur bonne forme physique et dégagent de fait l'organisation de toute responsabilité médicale.

Art. 5 : La participation à l'épreuve du Run and Bike de Vernou implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Et autorise l'organisation à utiliser des photos de course, Runners et Bikers sur son site internet ou dans la presse.

Course enfant/parent :

- **Aucun enfant ne pourra prendre le départ de l'épreuve s'il n'est pas accompagné d'un adulte.**
- **Tous les enfants devront être inscrits avant le départ de l'épreuve par un adulte. Ce dernier étant entièrement responsable de l'enfant pendant toute la durée de l'épreuve.**

Je soussigné (e) autorise mon enfant à participer à la course du Run and Bike de Vernou sur Brenne du 23 mars 2014 et déclare dégager l'Association de Parents d'Elève des Ecoles Roger Lecotté (APEERL) organisateur de cette manifestation de toute responsabilité en cas d'accident, de vol de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve causés par l'enfant ou par autrui, personnes et généralement tout objet et biens quelconques rencontrés sur le lieu de la compétition.

A, le

Signature (précédée de la mention Lu et approuvé)

Je soussigné (e) autorise mon enfant à participer à la course du Run and Bike de Vernou sur Brenne du 23 mars 2014 et déclare dégager l'Association de Parents d'Elève des Ecoles Roger Lecotté (APEERL) organisateur de cette manifestation de toute responsabilité en cas d'accident, de vol de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve causés par l'enfant ou par autrui, personnes et généralement tout objet et biens quelconques rencontrés sur le lieu de la compétition.

A, le

Signature (précédée de la mention Lu et approuvé)